

---

## Charte d'adhésion au Programme « Entreprises engagées pour la nature »

---

Région Guadeloupe



Les scientifiques de l'IPBES ont identifié cinq causes principales de perte de biodiversité : le changement d'usage des terres et des mers (y compris l'artificialisation), la surexploitation des ressources, le changement climatique, les pollutions et les espèces exotiques envahissantes. Ces pressions sont étroitement liées aux activités économiques. Parallèlement, le développement des activités humaines dépend d'une biodiversité en bonne santé. Dans ce contexte, il est important que les acteurs privés se mobilisent pour préserver la biodiversité et s'engagent dans des pratiques durables afin de garantir leur résilience à long terme. En intégrant la biodiversité dans leurs stratégies, les entreprises peuvent à la fois réduire leurs impacts négatifs, comprendre les risques associés et saisir des opportunités en étant porteuses de solutions innovantes pour relever ces défis.

Au niveau local, la Guadeloupe fait partie des Petites Antilles, reconnues comme l'un des 34 « hotspots » mondiaux de la biodiversité. Elle abrite une grande richesse d'espèces et une diversité de milieux naturels. Toutefois, ce patrimoine naturel fait face à de nombreuses menaces. Avec 10600 espèces natives, la Guadeloupe est un territoire riche en biodiversité qui abrite 6% de la biodiversité nationale. De la Soufrière aux Grands-Fonds, sans oublier les îles du sud, l'archipel guadeloupéen abrite en dépit de sa petite taille, une grande diversité d'écosystèmes. Plusieurs diagnostics font état des différentes pressions qui menacent la biodiversité de Guadeloupe. Pollution des milieux, urbanisation et surexploitation des ressources sont des menaces liées à nos modes de vie et aux activités économiques.

Nous, entreprises signataires, reconnaissons notre responsabilité sociétale et environnementale ainsi que notre rôle clé dans la préservation de la biodiversité et le bien-être des générations futures.

En tant qu'entreprises engagées pour notre territoire, nous sommes conscientes de la nécessité de promouvoir des pratiques environnementales responsables et de devenir actrices du changement à travers des actions concrètes en faveur de la biodiversité.

Plus précisément, nous, entreprises signataires de la Charte, nous engageons à :

1. Analyser nos impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité
2. Mettre en œuvre des actions concrètes pour éviter, réduire nos impacts et développer des actions favorables à la biodiversité, en construisant un plan d'action dans un délai d'1 an maximum selon les critères Spécifique, Mesurable, Additionnel et pertinent, Réaliste, Temporellement encadré (SMART)
3. Impliquer nos collaborateurs, clients et partenaires dans la construction et la mise en œuvre du plan d'action

4. Prendre en compte la biodiversité dans le développement de notre stratégie d'entreprise, tout au long de la chaîne de valeur
5. Informer, former et impliquer les collaborateurs pour en faire des acteurs engagés dans la préservation de la biodiversité
6. Mobiliser les ressources et les moyens humains et financiers pour mettre en œuvre le plan d'action et en assurer le suivi
7. Collaborer avec l'Agence Régionale de la Biodiversité des Iles de Guadeloupe et l'ensemble de nos parties prenantes, notamment celles du territoire, au sujet des attentes, des impacts, des actions et des progrès de l'entreprise.

---

### Nous sommes Ambassadrices de la biodiversité

Par la signature de cette charte, nous devenons ambassadrices de la biodiversité guadeloupéenne et valorisons autour de nous, auprès de nos partenaires, clients, réseaux, les actions menées au sein de notre entreprise mais également du programme Entreprises Engagées pour la Nature, dans l'objectif de poursuivre la mobilisation de la société en faveur de la nature !

---

En signant cette charte, nous consentons au traitement, à la collecte et au stockage de nos données personnelles conformément au RGPD<sup>1</sup> et devenons adhérents au programme « Entreprises engagées pour la nature »<sup>2</sup>.

Nom de l'entreprise :

Signature du responsable  
de l'entreprise

Contact dans l'entreprise si différent :

Nom du Responsable de l'entreprise :

Fonction :

Date :

---

<sup>1</sup> RGPD : Je reconnais que les informations recueillies dans le cadre du programme Entreprises Engagées pour la Nature feront l'objet d'un traitement informatique destiné à accompagner et suivre mon engagement dans le programme. Je reconnais avoir volontairement donné ces informations. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'ARB des îles de Guadeloupe [xx]. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : l'Office Français de la Biodiversité et les Agences Régionales de la Biodiversité. Les données seront conservées pendant deux ans.

<sup>2</sup> L'entreprise en signant cette charte intègre la première étape d'adhésion du programme Entreprises engagées pour la nature. Les étapes suivantes se déroulent de la manière suivante : l'entreprise s'engage à déposer (dans un délai d'un an après la date de son adhésion) un plan d'action d'une durée de 2 ou 4 ans. Celui-ci fera l'objet d'une analyse selon des critères SMART et d'une relecture par un jury représenté par 3 collègues (autorités publiques, ONG/associations, représentants d'entreprises/fédérations). Suite à la validation de son plan d'action, l'entreprise sera invitée tous les 2 ans à compléter un rapport de suivi de la mise en œuvre de son plan d'action et recevra un rapport d'évaluation intégrant des recommandations lui permettant de progresser dans une démarche d'amélioration continue.

Un programme  
pilote par

